

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Sarthe

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 19 MARS 2024***

Convocation

Date de la convocation : 04/03/2024

Date de l'affichage convocation : 04/03/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 22/03/2024

Publiée ou notifiée le : 22/03/2024

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 23

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre total votants : 24

L'an deux mil vingt-quatre, dix-neuf mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, Salle des Récollets, rue du Théâtre, commune de Montval sur Loir.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM, ABRAHAM, ALLARD, CHAUVIN, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes LEGER, MARTIN, MOINE et MM AMY, BRAULT, CERIZIER, GRANDET, GUILLOU, LEESCHAEVE, LORIOT, LOYAU, POSTMA, ROCTON, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes BOURMAULT, GEORGET, MM AVRIL, BIGNON, BOUGAS, FRIZON, HURTELOUP, LE BOUFFANT, MOURIER.

Pouvoir :

Monsieur FRIZON donne pouvoir à Monsieur AMY.

Assistaient également à la séance :

Sophie POUPEE (Directrice)

Délibération 2024 – 10 :

ADOPTION DU BUDGET 2024

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2, L.5211-36 et R.5711-1 du CGCT ;

VU la délibération 2024-01 du 20 février 2024 prenant acte de la tenue du débat des orientations budgétaires ;

VU le compte de gestion 2023 approuvé par délibération du 2024-07 du 19 mars 2024 ;

VU le compte administratif 2023 approuvé par délibération du 2024-08 du 19 mars 2024 ;

VU la délibération 2024-09 du 19 mars 2024 portant affectation du résultat 2023 ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **POUR : 22**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 1**

- **PRECISE** que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023, au vu du compte de gestion et du compte administratif 2023 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance ;

- ADOPTE les 4 sections comme suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition
11	Charges à caractère général	4 349 311,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	692 318,10 €
65	Autres charges de gestion courante	46 176,99 €
66	Charges financières	44 916,70 €
67	Charges exceptionnelles	100 000,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	303 260,00 €
D023	Virement à la section investissement	54 000,00 €
TOTAL		5 589 982,79 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition
13	Atténuations de charges	30 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	211 800,00 €
74	Dotations, subventions et participations	4 343 828,00 €
75	Autres produits de gestion courante	14 802,00 €
78	Dotation aux provisions	250 000,00 €
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	26 731,06 €
R 002	Résultat reporté	712 821,73 €
TOTAL		5 589 982,79 €

En section d'investissement, les opérations et chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	160 501,33 €
Op 116	Opérations d'équipement	325 323,57 €
204	Subventions d'équipement	15 000,00 €
40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	26 731,06 €
	Restes à réaliser 2023	297 180,00 €
D 001	Résultat reporté	287 167,57
TOTAL		1 111 903,53 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition
10	Dotations, fonds divers et réserves	754 643,53 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts	0,00 €
40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	303 260,00 €
R021	Virement de la section de fonctionnement	54 000,00 €
R001	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		1 111 903,53 €

- **ADOPTE** le budget 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement : 5 589 982.79 €
- Investissement : 1 111 903.53 €

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait, copie conforme,
 Le secrétaire de séance,
 J-C. AMY,



**SYNDICAT MIXTE
 DU VAL DE LOIR**
 POUR COLLECTE ET
 TRAITEMENT DES DECHETS
 5 bis Bd Fisson
 72800 LE LUDE

Pour extrait, copie conforme,
 Le Président,
 F. OLIVIER

